

ÉCOLOGIE INTÉGRALE ET JUSTICE CLIMATIQUE : UN APPEL PROPHÉTIQUE À L'ACTION

Pour la COP30, Belém do Pará, Brésil

SOUMIS PAR : : FONDAZIONE PROCLADE INTERNAZIONALE – ONLUS

Préparé avec la contribution des communautés locales liées aux Missionnaires Clarétains à travers le monde.

RÉSUMÉ

Une décennie après *l'Accord de Paris sur le climat* (2015) et *l'encyclique Laudato Si'* du pape François, le monde se trouve à un moment décisif. Les températures mondiales ont déjà dépassé 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et *les contributions nationales déterminées (NDC)* actuelles prévoient une hausse catastrophique de 2,7 °C d'ici 2100. Cette trajectoire menace l'avenir commun de l'humanité, dévastant les communautés les plus pauvres du monde, les peuples autochtones et les écosystèmes fragiles.

La COP30, qui se tiendra dans la région amazonienne du Brésil, incarne à la fois l'urgence de la crise écologique et la promesse d'une transformation centrée sur la justice. Après avoir cheminé synodalement avec les masses qui souffrent gravement de l'impact social du changement climatique, unissant leur cri à celui du slogan brésilien « Global mutirao », guidés par la doctrine sociale catholique et *l'option préférentielle pour les pauvres*, et s'inspirant du témoignage vécu de la famille clarétaine dans les communautés de première ligne, Proclade appelle les nations, les institutions multilatérales, les mouvements populaires et la société civile à agir de manière décisive pour faire progresser *l'écologie intégrale*, qui unit la justice sociale et environnementale, et à rejeter les fausses promesses du « capitalisme vert » et des solutions technocratiques.

Cette note d'orientation présente la position de Proclade pour la COP30 à travers sept appels stratégiques qui reflètent les enseignements du pape François, les expériences des communautés marginalisées et la responsabilité prophétique des acteurs confessionnels aujourd'hui. Ces appels abordent les injustices structurelles inhérentes aux processus de négociation sur le climat et proposent des voies concrètes vers un avenir juste et durable, fondé sur la dignité humaine, la souveraineté communautaire et la restauration écologique.

Sept appels stratégiques à l'action

1. Élimination immédiate et juste des combustibles fossiles — sans délai, sans exception
2. Financement climatique réparateur, annulation de la dette et mise en œuvre complète du Fonds pour les pertes et dommages
3. Transition énergétique juste — décentralisée, démocratique et menée par les communautés
4. Rejet des fausses solutions et protection des droits des communautés
5. Souveraineté alimentaire, agroécologie et droits fonciers
6. Droits, participation et protection des communautés en première ligne
7. Dépénalisation de la défense de l'environnement et démilitarisation des territoires riches en biodiversité

Ces appels s'appuient sur trois engagements fondamentaux : l'écologie intégrale, l'option préférentielle pour les pauvres et le témoignage prophétique.

1. CONTEXTE ET SITUATION

A. La crise : une convergence d'injustices

L'urgence climatique est fondamentalement une crise de justice. Il ne s'agit pas seulement d'une crise de la nature. C'est aussi une crise de justice procédurale en termes de justice retardée sous la forme d'une stratégie calculée visant à ralentir la prise de décision dans les processus de négociation et la prise de décision. Elle met en évidence les systèmes mondiaux qui concentrent le pouvoir, la richesse et la prise de décision entre les mains d'une minorité tout en imposant des dommages irréversibles à la majorité. Il ne s'agit pas seulement d'une dégradation de l'environnement, mais d'un effondrement social et moral.

L'ampleur de l'injustice :

- 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec des températures mondiales moyennes supérieures de 1,55 °C aux niveaux préindustriels.
- Plus de 500 millions de personnes sont déjà confrontées à la désertification et à des dommages écologiques irréversibles.
- D'ici 2030, 132 millions de personnes supplémentaires pourraient sombrer dans l'extrême pauvreté en raison des effets du changement climatique, dont une grande partie sont des femmes et des filles.
- Les pays du Sud, responsables de moins de 10 % des émissions cumulées, subissent 90 % des pertes liées au climat.
- 3,8 milliards de personnes ne bénéficient d'aucune protection sociale contre les chocs climatiques et les catastrophes naturelles.

Responsabilité et dette écologique

Les nations riches ont accumulé une énorme *dette écologique* au fil des siècles d'exploitation et de développement à fortes émissions. Le Nord, responsable de 75 % des émissions cumulées, doit montrer l'exemple en passant du dialogue à la mise en œuvre de la suppression progressive des combustibles fossiles, en fournissant un financement climatique réparateur et sans dette, en compensant les pertes et les dommages et en transformant ses économies pour passer de l'exploitation à la régénération.

Criminalisation et militarisation : le front caché de la défense de l'environnement

Dans les régions riches en biodiversité à travers le monde, ceux qui défendent les ressources naturelles sont victimes de stigmatisation, de criminalisation, de persécution et de violence. Les défenseurs de l'environnement sont pris pour cible par les entreprises extractives, les réseaux illégaux et les gouvernements qui privilégient le profit au détriment de la vie. Ils subissent des lois injustes, des campagnes de dénigrement et des procédures fabriquées de toutes pièces visant à faire taire la résistance. L'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est comptent la majorité des meurtres de leaders environnementaux, où l'impunité règne et la complicité de l'État est monnaie courante.

Ces attaques ne sont pas des actes de violence isolés, mais les symptômes d'un modèle de développement prédateur qui privilégie le profit à la vie. Défendre la nature ne doit jamais être une condamnation à mort : c'est un droit qui garantit la survie de la planète elle-même. La défense de l'environnement n'est pas un crime, c'est un acte de survie pour toute l'humanité.

Le problème des fausses solutions

Les cadres dominants actuels (marchés du carbone, compensations, « croissance verte » et extraction de minéraux critiques) perpétuent les systèmes mêmes qui ont créé cette crise. Ces modèles marchandisent la nature, déplacent les communautés autochtones et retardent les réductions réelles des émissions tout en enrichissant les entreprises. De tels mécanismes aggravent les inégalités au lieu de rétablir l'équilibre.

B. Position de Proclade et des Clarétains : écologie intégrale et justice climatique

À travers les continents et les cultures, les missionnaires clarétains se tiennent aux côtés des communautés en première ligne de la souffrance : les peuples autochtones qui défendent leurs terres ancestrales, les familles déplacées par les conflits ou les catastrophes, les migrants en quête de dignité et les pauvres des villes qui luttent pour la justice. Ils accompagnent non seulement ces communautés dans un esprit de solidarité, mais ils la vivent et l'incarnent activement par leur présence et leur travail. Au cours de ces rencontres, ils sont témoins de la façon dont le dérèglement climatique se traduit par des violences à l'encontre des plus vulnérables, mais ils découvrent également la résilience, la solidarité et l'harmonie écologique qui nourrissent l'espoir et inspirent la transformation.

Le charisme clarétain – proclamer la libération des opprimés – nous oblige à dire la vérité lors de la COP30. Nous rejetons les illusions du marché et l'incrémentalisme. Ce dont le monde a besoin, c'est *d'une conversion écologique et d'une transformation structurelle* fondées sur l'écologie intégrale, les droits humains et la justice pour les pauvres.

Le plaidoyer de Proclade à la COP30 s'articule autour de trois engagements interdépendants tirés du témoignage vécu des missionnaires clarétains dans les missions périphériques :

1. Écologie intégrale

La dévastation de l'environnement et la souffrance humaine ont la même origine : des systèmes d'exploitation qui transforment en marchandises à la fois les personnes et leur maison commune, la planète. Une véritable restauration écologique exige une transformation sociale, des changements politiques en profondeur et des décisions applicables. Défendre la dignité humaine et restaurer l'intégrité de la Terre ne font qu'un. Comme nous le rappelle le pape François dans *Laudato Si'*, « tout est lié ». La COP30 doit refléter cette vérité indissociable : la dimension terrestre, humaine et spirituelle conduit à une compréhension intégrale de la réalité et à son préservation.

2. Option préférentielle pour les pauvres

L'action climatique doit être mesurée en fonction de ses avantages pour les plus vulnérables. Les politiques doivent comporter des indicateurs favorables aux pauvres, autonomiser les communautés de première ligne, garantir un accès direct au financement, protéger les terres autochtones et défendre les droits des travailleurs informels et des petits agriculteurs. Toute solution qui marginalise ou déplace les pauvres n'est pas une solution.

3. Témoignage prophétique

La foi exige l'audace de nommer et de combattre l'injustice et de se tenir aux côtés de ceux qui en souffrent. Cela signifie remettre en question l'extractivisme, la servitude pour dettes, le militarisme et l'emprise des entreprises. Cela signifie promouvoir la solidarité, la suffisance et la restauration, en soutenant les mouvements menés par les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les pauvres. Notre plaidoyer ne repose pas sur la théorie, mais sur l'expérience vécue par ceux qui résistent, reconstruisent et réinventent une vie en harmonie avec la création.

2. SEPT APPELS STRATÉGIQUES À L'ACTION

Appel n° 1 : Élimination immédiate et équitable des combustibles fossiles — sans délai, sans exception

La COP30 doit adopter des engagements contraignants et assortis de délais pour mettre fin à toute extraction et à toute subvention des combustibles fossiles. Les pays développés devraientachever cette élimination progressive d'ici 2040 et les pays en développement d'ici 2050, avec le soutien des pays du Nord sous forme de subventions, d'allègement de la dette et de transfert de technologies. Tous les nouveaux projets liés aux combustibles fossiles doivent cesser immédiatement.

Les 7 000 milliards de dollars dépensés chaque année en subventions aux énergies fossiles doivent être réorientés vers des systèmes d'énergie renouvelable contrôlés par les communautés qui garantissent l'accès, l'équité, l'appropriation locale et des avantages équitables. Les énergies fossiles sont incompatibles avec la stabilité climatique et la justice. Leur expansion continue aggrave les inégalités, détruit les écosystèmes et accélère l'effondrement de la planète. Les programmes « zéro émission nette » reposant sur des compensations ou la capture du carbone ne font que prolonger la dépendance à l'extraction. Une élimination progressive équitable, en revanche, place la dignité humaine et le bien-être des communautés au centre des préoccupations. Une transition équitable nécessite des emplois dignes, une protection sociale et des systèmes renouvelables gérés démocratiquement par les communautés.

La COP30 doit intégrer des objectifs d'élimination progressive des combustibles fossiles dans toutes les contributions déterminées au niveau national (CDN), avec des calendriers clairs, des objectifs sectoriels et des mécanismes d'application. La transition doit respecter le leadership communautaire et garantir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Il ne peut y avoir de justice climatique sans une élimination complète et équitable des combustibles fossiles, sans délai ni exception.

Appel n° 2 : Financement climatique réparateur, annulation de la dette et mise en œuvre complète du Fonds pour les pertes et dommages

Le financement mondial de la lutte contre le changement climatique doit passer de la charité à la réparation et à la justice. Le système actuel renforce la dépendance et l'endettement, permettant aux pays du Nord de polluer en toute impunité. Un véritable financement de la lutte contre le changement climatique commence par l'annulation de la dette des pays pauvres et la reconnaissance de la dette

écologique : l'obligation morale et matérielle des pays riches et fortement émetteurs de rembourser ce qu'ils doivent pour des siècles de destruction de l'environnement.

Tout financement doit être basé sur des subventions, sans austérité ni conditionnalité imposée par les entreprises. Le Fonds pour les pertes et dommages doit être pleinement opérationnel, doté d'un capital d'au moins 300 milliards de dollars par an et accessible directement aux communautés locales, aux peuples autochtones et aux organisations de base.

Une architecture financière centrée sur la justice doit également garantir un financement climatique équitable grâce à un nouvel objectif collectif nécessaire pour répondre aux besoins d'adaptation et d'atténuation, en donnant la priorité aux pays du Sud. Le financement doit également reconnaître les pertes non économiques : le patrimoine culturel, les moyens de subsistance traditionnels et les liens spirituels avec la terre et les écosystèmes. Le financement réparateur n'est pas une aide, c'est une restitution pour les dommages causés et un investissement dans la survie commune.

Proclade exhorte la COP30 à institutionnaliser ce financement axé sur la justice par le biais du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (*le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages aide les pays vulnérables à faire face aux impacts climatiques et à protéger les défenseurs de l'environnement*), élargi pour permettre un accès direct aux communautés, et par le biais d'un Observatoire de la dette pour le développement afin de garantir la responsabilité.

Tout financement international en faveur du climat doit respecter les normes relatives aux droits humains et la responsabilité communautaire. L'ère du financement climatique descendant, axé sur la dette, doit prendre fin : la justice exige une réparation, pas une charité.

Appel n° 3 : Une transition énergétique juste, décentralisée, démocratique et menée par les communautés

Une transition énergétique juste doit servir les intérêts des populations, et non ceux du profit. Elle doit placer les travailleurs et les communautés au centre, et non les entreprises. Les travailleurs et les communautés doivent façonner le processus par le biais de négociations collectives, de salaires décents et de la participation des syndicats. Les fonds de transition doivent être publics et ne pas être contrôlés par les entreprises ou les gouvernements seuls.

Les systèmes renouvelables doivent être décentralisés, gérés de manière coopérative et guidés par le FPIC. Aucun projet « vert » ne doit être mis en œuvre sur les terres autochtones sans leur consentement et sans un partage équitable des bénéfices. La transition doit également faire progresser la justice en matière de transport grâce à des systèmes publics accessibles et abordables et à la protection des travailleurs du secteur des transports.

Proclade appelle à la création d'un Fonds mondial pour une transition juste, géré par des représentants des travailleurs et des communautés, et de conseils nationaux pour une transition juste afin de garantir la transparence.

L'énergie n'est pas une marchandise, c'est un droit humain. Une transition démocratique, menée par les communautés, garantira la dignité et la vie pour tous.

Appel n° 4 : Rejet des fausses solutions et protection des droits des communautés

La COP30 doit rejeter les marchés du carbone, les compensations et les engagements « zéro émission nette » qui marchandisent la nature et perpétuent l'injustice. Ces fausses solutions permettent aux pollueurs de continuer à émettre tout en déplaçant les communautés autochtones et locales.

Proclade rejette également les « transitions vertes » extractives qui exploitent des minéraux essentiels comme le lithium ou le cobalt dans les territoires autochtones et les communautés agricoles sans consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Au lieu de cela, les nations doivent s'engager à adopter des modèles d'économie circulaire et de suffisance qui réduisent la demande en matières premières plutôt que de reproduire l'extractivisme sous une étiquette verte.

Nous rejetons la financiarisation de la nature par le biais des crédits de biodiversité et des obligations bleues, qui portent atteinte au caractère sacré de la création. De même, les projets renouvelables à grande échelle imposés sans consentement reproduisent la logique du colonialisme énergétique qui déplace les populations et détruit les écosystèmes sous une bannière verte.

Proclade appelle à la conclusion d'un pacte mondial sur l'interdiction des fausses solutions. Tout investissement climatique doit être soumis à une diligence raisonnable rigoureuse en matière de droits humains et d'environnement.

Les vraies solutions rétablissent l'équilibre et défendent les droits des communautés, premières gardiennes de la création.

Appel 5 : Souveraineté alimentaire, agroécologie et droits fonciers

Les systèmes alimentaires mondiaux doivent passer de l'agriculture industrielle à des modèles agroécologiques dirigés par les communautés. L'agriculture industrielle est responsable de la déforestation, de la dégradation des sols et de près d'un tiers des émissions mondiales. Au moins 30 % des financements climatiques doivent soutenir l'agroécologie menée par les petits agriculteurs, les peuples autochtones et les paysans, qui confère autonomie et autosuffisance aux communautés locales.

La souveraineté alimentaire commence par la sécurité des droits fonciers et territoriaux. La COP30 doit affirmer que la propriété foncière des peuples autochtones et des paysans est essentielle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

La déforestation zéro d'ici 2030 ne peut être atteinte que par la protection territoriale et la gestion des terres autochtones, et non par des compensations basées sur le marché.

Les gouvernements doivent mettre fin à l'accaparement des terres, garantir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et assurer l'égalité des femmes en matière de propriété et de prise de décision dans la gouvernance alimentaire et foncière.

Les cadres commerciaux agricoles doivent être réorientés afin de soutenir l'agroécologie, de protéger les semences autochtones et les connaissances traditionnelles, et de promouvoir les marchés locaux

qui renforcent la résilience des communautés et la sécurité nutritionnelle.

L'agroécologie n'est pas une nostalgie, c'est l'avenir d'économies résilientes, justes et nourricières. La nourriture n'est pas une marchandise, c'est un droit humain.

Appel n° 6 : Droits, participation et pouvoir des communautés les plus touchées

Les communautés les plus touchées – les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés – doivent passer de la marge du processus décisionnel au centre de la gouvernance climatique. La justice climatique ne peut être atteinte par des consultations symboliques ou une inclusion symbolique ; elle nécessite une redistribution du pouvoir.

La COP30 doit institutionnaliser des mécanismes qui garantissent un pouvoir décisionnel partagé, un consentement contraignant et un accès direct au financement climatique pour les communautés en première ligne. Au moins 50 % de l'ensemble du financement climatique doit être directement affecté à des initiatives d'adaptation, d'atténuation et de restauration menées par les communautés, sans intermédiaires ni contrôle des entreprises.

Les gouvernements doivent reconnaître légalement les systèmes de gouvernance autochtones et communautaires comme étant égaux en matière de politique environnementale et de gestion des terres. La sagesse et le leadership des femmes et des jeunes doivent être intégrés dans les cadres climatiques nationaux et internationaux en tant qu'agents de transformation, et non comme des éléments secondaires.

La participation doit signifier plus qu'une simple présence, elle doit signifier le pouvoir. Les communautés les plus touchées ne sont pas les bénéficiaires de l'aide, elles sont les architectes de la survie et de la régénération.

La justice climatique exige le démantèlement des hiérarchies qui les réduisent au silence et la mise en place d'une gouvernance fondée sur l'équité, l'autonomie et la solidarité.

Appel n° 7 : Décriminalisation de la défense de l'environnement et démilitarisation des territoires riches en biodiversité

Les défenseurs de l'environnement sont des leaders de première ligne dans l'action climatique, et non des criminels. Pourtant, ils sont victimes de persécutions systématiques, de criminalisation et d'assassinats de la part des États et des entreprises extractives qui cherchent à faire taire la résistance.

Cette violence doit cesser immédiatement.

La COP30 doit adopter des engagements contraignants pour :

1. dé penaliser la défense de l'environnement et abroger toutes les lois utilisées pour persécuter les défenseurs ;
2. établir une responsabilité internationale pour les violences commises contre les leaders environnementaux ;
3. garantir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) comme protection absolue pour les communautés autochtones et locales ; et

4. démilitariser les territoires riches en biodiversité en mettant fin à l'occupation armée qui protège les projets d'extraction.

Les États doivent mettre en place un contrôle indépendant, dirigé par les communautés, afin d'enquêter et de poursuivre les agressions contre les défenseurs et reconnaître publiquement la tutelle autochtone comme un élément central de l'atténuation du changement climatique.

La justice environnementale doit remplacer la militarisation et la répression.

La défense de la vie est un droit universellement protégé, et en aucun cas une condamnation à mort. La protection des défenseurs de l'environnement est fondamentale pour l'action climatique. La COP30 doit dé penaliser la résistance et démilitariser les territoires où la vie est menacée.

3. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET ACTIONS CLÉS

Mécanismes de suivi et d'application

Proclade demande la mise en place de mécanismes de responsabilité contraignants afin de garantir que les engagements pris lors de la COP30 se traduisent par des actions concrètes et mesurables. Les engagements sans application perpétuent l'injustice. Les résultats de la COP30 doivent être contraignants et mesurables.

- **Observatoires communautaires de la justice climatique** : réseaux locaux qui documentent l'expansion des énergies fossiles, les violations des droits et les lacunes politiques, et produisent des rapports annuels sur le climat pour les Nations unies.
- **Observatoire ecclésiastique sur la justice climatique** : mécanisme de surveillance confessionnel mis en place par la Conférence ecclésiastique du Sud et des réseaux interconfessionnels afin de suivre les engagements et la situation à risque des défenseurs de l'environnement, et de publier des rapports de responsabilité fondés sur la moralité et la défense des droits.
- **Vérification et application indépendantes** : un système dirigé par les Nations unies pour surveiller les CDN et le financement climatique, imposant des sanctions ou des suspensions en cas de non-respect et garantissant une indemnisation aux communautés lésées par des projets injustes.
- **Perspective de genre et d'ethnicité** : la mise en œuvre des engagements de la COP30 doit adopter une approche intersectionnelle de genre et d'ethnicité qui reconnaît le rôle essentiel des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales dans la défense des terres, de l'eau et des écosystèmes. Les politiques climatiques et les mécanismes de financement doivent garantir leur participation pleine et significative aux processus décisionnels et assurer leur protection contre toutes les formes de violence, d'exclusion et de criminalisation. L'intégration de la justice de genre et de l'intégrité culturelle à tous les niveaux d'action, de surveillance et de responsabilité n'est pas facultative : elle est fondamentale pour parvenir à une véritable justice climatique.
- **Soutenir la société civile et les mouvements populaires** : Proclade soutient le renforcement de la société civile en tant que pilier de la justice climatique. Elle amplifiera les voix populaires,

fournira un soutien et une formation technique, et mobilisera les institutions en faveur de la conversion écologique et de l'action collective.

Reconnaissant les nombreuses initiatives déjà entreprises dans les paroisses, les écoles et les congrégations, l'Église est invitée à renforcer et à étendre davantage les efforts menés par les communautés dans les domaines des énergies renouvelables, de l'agroécologie et de l'adaptation au changement climatique. En continuant à se montrer solidaire des communautés qui résistent au déplacement et à la dégradation de l'environnement, l'Église approfondit son témoignage en faveur de l'écologie intégrale et son engagement à prendre soin de notre maison commune.

4. L'ENGAGEMENT DES CLARÉTAINS À LA COP30 ET AU-DELÀ

Proclade réaffirme le témoignage prophétique des missionnaires clarétains et leur engagement en faveur de la justice par la foi, l'action et la solidarité. Lors de la COP30 et au-delà, Proclade présentera ces sept revendications, mobilisera ses réseaux de partenaires et se tiendra aux côtés des communautés de première ligne pour demander des comptes aux pouvoirs publics.

Elle documentera les violations des droits des communautés et les projets climatiques injustes afin d'assurer la responsabilité internationale, renforcera les alliances avec la société civile et les mouvements autochtones, et refusera tout compromis sur les principes fondamentaux de l'écologie intégrale et de la justice.

Proclade s'associera aux communautés pour mettre en place des systèmes d'énergie renouvelable décentralisés et appartenant aux communautés, des transitions justes pour les travailleurs et un renouveau agroécologique pour les petits exploitants.

Les institutions clarétaines montreront l'exemple en convertissant leurs installations à l'énergie renouvelable, en formant des conseils de transition juste et en favorisant la solidarité Nord-Sud par le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Les Clarétains approfondiront leur formation à la doctrine sociale catholique et à la spiritualité écologique, en encourageant une conversion qui résiste à l'extraction injuste et incarne des modèles alternatifs de durabilité.

Ils promouvriront des modes de vie fondés sur la simplicité, la solidarité et le respect de la création, tout en élaborant des réponses concrètes à la crise climatique, telles que l'aide à l'adaptation, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables.

Grâce à Proclade, les Clarétains renforceront leur collaboration avec les peuples autochtones, les mouvements populaires et les organisations de la société civile afin de tisser des liens entre justice, écologie et dignité humaine à travers les continents, en veillant à ce que l'appel à la transformation trouve un écho bien au-delà de la COP30.

5. CONCLUSION : PÈLERINS DE L'ESPOIR POUR UNE ÉCOLOGIE INTÉGRALE

Nous abordons la COP30 en tant que *pèlerins de l'espoir*, non pas avec un optimisme naïf, mais avec l'espoir inébranlable né de la résistance, de la foi et d'un engagement commun en faveur de la vie. Un monde différent est possible ; il est déjà imaginé, nourri et vécu par les gardiens autochtones de l'Amazonie, les petits agriculteurs qui restaurent les sols, les femmes et les jeunes qui mènent des mouvements pour la justice, et d'innombrables autres personnes qui incarnent le soin et la créativité dans leur travail quotidien.

Partout dans le monde, les éducateurs qui éveillent la conscience écologique, les professionnels des médias qui disent la vérité avec intégrité, les scientifiques qui font progresser les connaissances pour le bien commun et les fonctionnaires intègres qui s'efforcent d'assurer une gouvernance éthique contribuent tous à cette transformation en cours. Leur courage et leur fidélité nous rappellent que le changement n'est pas seulement nécessaire, il est déjà en train de s'enraciner dans de nombreux cœurs et communautés.

Les sept revendications de ce mémoire ne sont pas radicales ; elles constituent le minimum moral requis par la science, la justice et la foi. La COP30 doit marquer un tournant, passant d'une gestion centrée sur le marché à une véritable conversion écologique et à une justice structurelle.

Nous appelons les gouvernements à agir avec courage, les institutions financières à réorienter leurs ressources vers des solutions communautaires, les entreprises à mettre fin à l'extraction et à l'exploitation, la société civile à s'élever dans une unité prophétique, et l'Église à approfondir la formation en écologie intégrale et à se tenir sans équivoque aux côtés des pauvres et de la planète.

Comme l'a écrit le pape François dans *Laudato Si'* :

« Nous sommes appelés à être les témoins d'une autre conception du progrès, dont le but n'est pas l'accumulation des profits, mais la promotion de la dignité humaine. »

Le pape Léon XIV fait écho à cet appel :

« Nous ne pouvons prétendre aimer Dieu tout en méprisant sa création. Toute personne de conscience doit contraindre les gouvernements à adopter et à appliquer des politiques environnementales justes et rigoureuses. »

Proclade et les Clarétains ne resteront pas silencieux.

Nous dirons la vérité au pouvoir, nous nous tiendrons aux côtés des plus vulnérables et nous proclamerons la libération des opprimés.

Nous travaillerons sans relâche pour que l'écologie intégrale et la justice climatique deviennent le fondement de la manière dont l'humanité habite cette Terre sacrée.

Tel est notre espoir. Tel est notre appel. Tel est notre engagement, à la COP30 et au-delà.

RÉFÉRENCES CLÉS

- *Pape François, Laudato Si' (2015) ; Laudate Deum (2023)*
- *CCNUCC, Accord de Paris sur le climat (2015)*
- *Nations Unies, Objectifs de développement durable (2015)*
- *CIDSE, Droits humains dans les énergies renouvelables et les minéraux critiques (2025)*
- *Caritas, CIDSE et Pax Christi International, Déclaration commune sur le climat et la paix (2025)*
- *Évêques catholiques du Sud, Déclaration sur la justice climatique et l'écologie intégrale (2025)*
- *Caritas, CIDSE et Heinrich Böll Stiftung sur la dette et le financement*
- *Collaboration sur les pertes et dommages, CCNUCC et Adaptation sans frontières sur les pertes et dommages*
- *WWF, Just Transition Finance Lab et Fossil Fuel Non-Proliferation Treaty Initiative sur la transition énergétique*
- *FAO, AFSA et Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation sur l'agroécologie et les systèmes alimentaires*

Fondazione Proclade Internazionale – Onlus

Email: cmf.ngo.un@gmail.com

Statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC | Accrédité auprès de l'UNEA | Observateur auprès de la CCNUCC

Novembre 2025